

## le bulletin de liaison



### Industrie : et l'unité syndicale ?

La journée de mobilisation décrétée en solo par la CGT le 21 mars 2017 pour défendre et développer « l'industrie et les services publics » aurait pu être une excellente initiative si elle avait été préparée avec les autres organisations syndicales, sans objectif principal de se mettre en avant.

Que la CGT prenne des initiatives et participe activement à l'enjeu majeur de la réindustrialisation, cela ne peut être que salué. Mais encore faut-il se donner les moyens de ses ambitions ou définir le but réel de ce « printemps de l'industrie ». L'Union syndicale Solidaires Industrie regrette profondément que cette volonté affichée reste exclusive aux seules équipes CGT, alors qu'il y a urgence pour défendre l'emploi, développer l'industrie, et travailler à la planification démocratique de la production via une socialisation des grandes entreprises des secteurs.

De même, il est illusoire de penser que la France peut se passer d'une vraie industrie; qu'il suffit de rétablir les frontières douanières, de plonger dans le protectionnisme et dans ses dérives si chères à l'extrême-droite, ou encore de mettre en place des revenus pour pallier à la disparition du travail dans une société robotisée à outrance.

Au quotidien, les équipes SUD-Solidaires des secteurs industriels bâtissent les fondations d'une autre société en réaffirmant leur attachement à l'industrie et en proposant d'autres conceptions des filières, tant pour les salariés que pour les consommateurs, services publics et territoires.

Mais pour y arriver, il faudra faire preuve de force et de détermination, dans l'unité syndicale la plus large - quand elle est possible !

### Un nouveau bulletin de paie très idéologique

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les entreprises de plus de 300 salariés et étendu à toutes les autres dès 2018, le nouveau bulletin de paie, sous couvert de « simplification », devient surtout très opaque. Il fait ainsi disparaître la moitié des lignes et, parmi cela, des données qui étaient le fondement du droit à l'information des salariés : nom de l'URSSAF employeur, nom de organisme auquel l'employeur verse les cotisations de sécurité sociale et le numéro afférent. De même, les cotisations de protection sociale sont regroupées en 5 familles - sans mention des organismes collecteurs pour la prévoyance, le chômage et la retraite - et les contributions exclusives du patronat (transport, Fnal, solidarité autonomie, forfait social, taxe d'apprentissage, financement des organisations syndicales) se réduisent dorénavant à

une seule ligne... Sans aucune transparence et sans contrôle, comment s'assurer que le patronat s'acquitte de son dû ? Manière de stigmatiser le « coût du travail », cheval de bataille du patronat depuis plusieurs années afin de justifier les plans de licenciement, les réductions de salaire et les augmentations du temps de travail.

Cette nouvelle présentation n'est donc pas anodine. Elle ne se résume pas à un simple ajustement technique et s'inscrit dans le projet d'ensemble, qui est de rompre avec le modèle social et le système de solidarité conquis durant le XX<sup>e</sup> siècle. Pour plus de détails, l'analyse et les revendications de l'Union syndicale Solidaires sont exposées dans le tract national qu'on peut lire ici : <https://www.solidaires.org/Bulletin-de-paie-simplifie-Solidaires-n-en-veut-pas>



## adresses téléphones & courriels utiles

Union syndicale  
Solidaires Industrie  
10, avenue Rachel  
75018 Paris  
Tél : 01.44.71.97.45.  
[permanence@ussi.fr](mailto:permanence@ussi.fr)

Coordination  
Laurent Lacoste  
06.67.01.72.37

Trésorier  
Laurent Volonté  
06.29.62.43.33  
[tresorerie@ussi.fr](mailto:tresorerie@ussi.fr)

Entraide &  
Développement  
Julien Gonthier  
06.30.55.33.56  
[ced@ussi.fr](mailto:ced@ussi.fr)

Formation syndicale  
Francis Fontana  
06.30.71.78.22  
[formation@ussi.fr](mailto:formation@ussi.fr)

Référent luttes  
Mohammed Khenniche  
06.66.61.04.12  
[luttes@ussi.fr](mailto:luttes@ussi.fr)

International  
Marc Tzwangue  
06.82.55.83.16  
[international@ussi.fr](mailto:international@ussi.fr)

Les inscriptions aux formations sont à faire au nom du syndicat départemental ou régional de l'industrie. Le calendrier est disponible sur le site de Solidaires.

Pour toutes les demandes générales et collectives, joindre directement le CASI.

## On se développe

À noter tout d'abord la création de **SUD Industrie 81**. Ce nouveau syndicat départemental s'est créé autour d'une implantation au sein de Valeo.

**SUD Industrie 13**, lui, est né après la création d'une section chez **Airbus Hélicoptère**, tandis que **SUD Industrie 45** s'est bâti autour de notre seconde implantation chez l'ascensoriste **Otis**, sur le site de Gien qui fabrique les ascenseurs. Enfin, en Indre-et-Loire, la toute nouvelle proximité de **SUD Radiall** (oui, la boîte de Gattaz) et **SUD Michelin Joué-les-Tours** a permis de relancer une coordination départementale via **SUD Industrie 37**. Toutes nos implantations ici : <http://www.solidaires-industrie.org/Referents-regionaux>

## Coordination PSA

Forte de nos implantations sur les sites de **Tremery (57)**, **Caen (14)** et chez **Peugeot Motocycles (25)**, la **coordination PSA** créée au sein de l'Union s'est retrouvée le 6 mars dernier. Puisqu'il s'agit surtout d'industrie automobile, **SUD Renault** était également présent. Les principaux sujets abordés : mieux cerner le contexte et les enjeux actuels, renforcer les liens et les échanges d'information entre syndicats, bâtir des actions communes, cibler les sites où s'implanter, mais aussi développer les liens à l'international, surtout à l'heure où le rachat d'Opel par PSA, sur la base de l'expérience chez Renault, soulève déjà beaucoup d'inquiétudes parmi les salariés français et allemands.

## Justice pour les salariés de SAFT/Arts Energy

*Communiqué de Solidaires Industrie, SUD Industrie 16 et 33, Solidaires 16 et 33*

Plusieurs dizaines de salariés de production du site SAFT à Nersac (16) ainsi que de Arts Energy, société issue de la cession de juin 2013 et physiquement présente sur ce même site, poursuivent la société SAFT devant la Cour d'appel de Bordeaux. Au total, 65 parties civiles seront présentes au procès.

Le 10 novembre 2015, la société SAFT et l'un de ses dirigeants ont déjà été condamnés pour mise en danger d'autrui (risque immédiat de mort ou d'infirmité).

SAFT a sciemment surexposé les ouvriers du site de Nersac au cadmium. Ce métal blanc extrêmement toxique et cancérigène, à l'origine de lésions irréversibles sur le foie, les poumons et les reins, peut causer des pathologies lourdes et mortelles telles que des cancers bronchopulmonaires qui se déclarent dix, vingt ou trente ans après l'exposition.

Un salarié est d'ailleurs décédé en septembre 2015, trois mois avant son départ à la retraite. Un deuxième, atteint par un cancer bronchopulmonaire reconnu maladie professionnelle par la Sécurité sociale, se bat aujourd'hui pour que la faute inexcusable de l'employeur reconnue par le Tribunal des affaires de Sécurité sociale soit confirmée

en appel. Les parties civiles, qui seront présentes à l'audience, attendent de la justice qu'elle confirme et alourdisse la condamnation de l'entreprise SAFT et des dirigeants responsables de ce véritable scandale sanitaire.

Les affaires récentes chez Air France et Goodyear ont montré que de lourdes sanctions pénales pouvaient frapper des salariés et des représentants syndicaux qui n'ont pourtant pas porté atteinte à la vie de leurs dirigeants.

Refusant le «deux poids deux mesures», les salariés de SAFT réclament des sanctions exemplaires et conformes à cette faute aux conséquences dramatiques.

Par ailleurs, les salariés exposés à ce produit cancérigène doivent pouvoir cesser plus tôt leur activité professionnelle et être indemnisés en conséquence, d'autant que l'âge de la retraite a reculé et qu'un grand nombre d'entre eux auront des difficultés à faire face et à survivre.

Solidaires Industrie et SUD Industrie 16, récemment implantées sur le site de Nersac, SUD Industrie 33, Solidaires 16 et Solidaires 33 apportent un soutien sans faille au combat des salarié-e-s de SAFT et appellent à un rassemblement

**Le 6 avril à 13 h 00 devant la Cour d'appel de Bordeaux  
Aucun salarié ne doit perdre sa vie à la gagner !**